




6.00 crédits	60.0 h + 9.0 h	Q1
--------------	----------------	----

Enseignants	El Berhoumi Mathias ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Thèmes abordés	<p>La présente unité d'enseignement prolonge le cours de droit constitutionnel I. Le cours se penche, dans une perspective critique et interdisciplinaire, sur l'exercice des pouvoirs dans l'État et sur les droits fondamentaux. On y retrouve des thèmes tels que la séparation des pouvoirs, les régimes politiques, les démocraties représentative, directe et délibérative, le droit électoral, les contrôles politiques des ministres, les finances, le régime de restriction des droits fondamentaux, les sources de ces derniers, leurs débiteurs et leurs bénéficiaires.</p> <p>Il s'accompagne de travaux pratiques où sont essentiellement abordées des thématiques relevant de la matière des droits fondamentaux.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : Le cours ex cathedra vise à permettre à l'étudiant e et l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de comprendre et d'assimiler la ou les significations des nouveaux concepts juridiques enseignés ; b) de faire preuve de rigueur et de précision dans la définition de ces concepts ; c) de comprendre les articulations qui relient ces concepts les uns aux autres ; d) de comprendre et d'assimiler les règles du droit positif enseignées, en les situant dans leur contexte historique et politique ; e) de lire et comprendre les décisions de jurisprudence présentées au cours ; f) de manier le code reprenant les textes du droit positif commentés au cours, en identifiant les dispositions pertinentes et en reliant celles-ci aux règles qui en sont déduites ; g) de fournir certains éléments d'explication politique et d'évaluation critique des régimes juridiques étudiés, sans confondre les registres de la description et de la prescription juridiques, de l'explication juridique, de l'explication politique et de l'évaluation d'ordre éthique ; h) d'analyser l'actualité politique à la lumière des notions et des règles étudiées. <p>Idéalement toujours, ce cours devrait inciter aussi l'étudiante et l'étudiant à «#aller plus loin#», ce à quoi l'intitent les indications bibliographiques figurant dans le syllabus.</p> <p>Les travaux pratiques permettent à l'étudiante et l'étudiant#:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'apprendre à chercher la solution d'un problème juridique de nature pratique#; b) de développer la rigueur et la précision de l'analyse, ainsi que la capacité à prendre distance par rapport aux thèses en présence#; c) de maîtriser la méthodologie juridique dans la recherche et l'utilisation des sources du droit, la bonne rédaction des références bibliographiques#; d) d'initier au travail en groupe en coopérant dans la recherche des sources et l'identification des questions juridiques posées#; e) de développer la faculté de s'exprimer oralement sur un sujet juridique#; f) de respecter les échéances et, par-là, de gérer son temps.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Le cours proprement dit fait l'objet d'un examen oral comportant deux questions avec, pour chacune d'entre elles, un temps de préparation.</p> <p>Pour les étudiants concernés, le travail pratique compte pour le quart de la note finale.</p>

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>L'enseignement a lieu au premier quadrimestre. Il consiste en 60 heures de théorie et 9 heures de travaux pratiques avec casus.</p> <p>Les étudiants de la KU Leuven ne suivent pas les travaux pratiques.</p> <p>Les méthodes d'enseignement sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposé <i>ex cathedra</i> comprenant des développements d'ordre théorique et la présentation de cas tirés de la jurisprudence ou de l'actualité. - Disponibilité de l'enseignant pour répondre à toute question pendant l'intercours et après le cours. - Des travaux pratiques sont organisés au cours du premier semestre pour initier les étudiants aux techniques de la résolution de cas relevant du droit constitutionnel. - Une séance de questions-réponses est organisée à la fin du semestre. <p>Les travaux pratiques sont organisés en plusieurs étapes qui permettent aux enseignants de jalonner la progression des étudiants. Ceux-ci disposent, dès la première séance, d'un cahier des charges exposant la démarche à suivre et fournissant des indications bibliographiques.</p> <p>Une étape intermédiaire invite l'étudiant à remettre un état de la question (qui fait le point sur la recherche effectuée) permettant à l'enseignant d'ajuster l'orientation prise par l'étudiant. Des permanences sont assurées, qui permettent aux étudiants de poser toute question pertinente et aux enseignants d'apprécier leur démarche, et de bénéficier d'un retour de leur travail.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le cours de droit constitutionnel I a porté sur les deux premières parties de l'enseignement global du droit constitutionnel, lesquelles étaient respectivement consacrées à la notion d'État et aux fondements de celui-ci (Partie I), aux divisions et structures de l'État en général, et de l'État belge en particulier (Partie II), à l'exercice du pouvoir dans l'État et à l'exigence démocratique (Partie III). La matière ainsi abordée est « supposée connue ».</p> <p>Prolongeant le cours de droit constitutionnel I, le cours de droit constitutionnel II comporte quant à lui trois parties, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partie III. L'exercice du pouvoir dans l'État et l'exigence démocratique ; - Partie IV. Les pouvoirs en Belgique ; - Partie V. Les droits fondamentaux. <p>Le plan provisoire est le suivant :</p> <p>PARTIE 3 : L'EXERCICE DU POUVOIR DANS L'ÉTAT ET L'EXIGENCE DÉMOCRATIQUE</p> <p><u>Titre I. L'exigence démocratique</u></p> <p>Chapitre I. – Définir la démocratie</p> <p>Chapitre II. – Les différentes formes de démocratie</p> <p>Chapitre III. – L'élection</p> <p><u>Titre II. - La séparation des pouvoirs et les régimes politiques</u></p> <p>Chapitre 1. - La séparation des pouvoirs</p> <p>Chapitre 2. - Les régimes politiques</p> <p>PARTIE 4 : LES POUVOIRS EN BELGIQUE</p> <p><u>Titre I : Les principes</u></p> <p>Chapitre 1. L'État belge possède un régime représentatif</p> <p>Chapitre 2. L'État belge possède un régime parlementaire</p> <p><u>Titre II : Les sources du droit institutionnel belge et la question de l'« autonomie constitutive »</u></p> <p>Chapitre 1. Rappel : le constitutionnalisme et la Constitution au sens formel large</p> <p>Chapitre 2. L'autonomie constitutive</p> <p>Chapitre 3. Rappel : le force normative du droit politique</p> <p><u>Titre III. Le Parlement</u></p> <p>Chapitre 1. L'organisation du Parlement</p> <p>Chapitre 2. Le fonctionnement du Parlement</p> <p><u>Titre IV. Le pouvoir exécutif</u></p> <p>Chapitre 1. L'organisation du pouvoir exécutif</p> <p>Chapitre 2. Le fonctionnement du pouvoir exécutif</p> <p><u>Titre V. Les fonctions</u></p> <p>Chapitre 1. La fonction législative</p> <p>Chapitre 2. La fonction réglementaire</p> <p>Chapitre 3. La fonction administrative</p> <p>Chapitre 4. La fonction de contrôle politique</p> <p>Chapitre 5. Les finances</p> <p>Chapitre 6. Les relations internationales</p> <p>Chapitre 7. La force publique</p> <p>Chapitre 8. Les règles propres à l'exercice des pouvoirs en période d'affaires courantes</p> <p>PARTIE 5 : LES DROITS FONDAMENTAUX</p> <p>Introduction</p> <p><u>Titre I : Théorie générale</u></p> <p>Chapitre I. - La notion de droit humain et son contexte historique</p> <p>Chapitre II. - Les sources des droits humains</p> <p>Chapitre III. - Les bénéficiaires et les débiteurs des droits humains</p>

	<p>Chapitre IV. - Le régime des droits humains et la détermination de leurs limites</p> <p>Chapitre V. - La sanction des droits et libertés (dans l'ordre juridique interne)</p> <p><u>Titre II. - Examen de droits humains particuliers</u></p> <p>Chapitre I. - Le principe d'égalité</p> <p>Chapitre II. - La liberté d'expression</p> <p>Le travail pratique consiste en la rédaction d'un travail portant sur des questions concrètes à propos de thématiques relevant essentiellement de la partie V.</p>
Ressources en ligne	<p>Le <i>powerpoint</i> projeté au cours qui reprend les dispositions normatives et décisions jurisprudentielles commentées, ainsi que la structure du cours, est également disponible <i>via</i> moodle.</p>
Bibliographie	<p>Références bibliographiques disponibles dans les syllabus.</p> <p>Voir le cahier des charges afférent au travail pratique.</p>
Faculté ou entité en charge:	<p>DRTB</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROB1BA	6		
Bachelier en droit (français-anglais)	DRAB1BA	6		
Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais)	DRNB1BA	6		
Bachelier en droit (français-néerlandais-anglais / Droit-Rechten-Laws)	DREB1BA	6		